



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

p 668 D 2888

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg



Luxembourg, le 2 février 2018

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL: PET 668 – 188 / sp

Objet : Pétition n° 668 – Lëtzebuurger Produkter an der öffentlecher Restauratioun ! (Crèchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.) Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective !

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 30 novembre 2017, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe des explications relatives aux démarches passées et futures du Gouvernement dans le cadre de l'instruction de la pétition n° 668 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Fernand Etgen



Dossier suivi par :  
Christiane Mangen  
tel : 247-82517

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 188	SCL:
Entré le: - 2 FEV. 2018 PET 668	
CE:	CHD:
A traiter par: SANDY	
Copie à:	

**Le Ministre de l'Agriculture, de la  
Viticulture et de la Protection des  
consommateurs**

**à  
Monsieur le Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Luxembourg**

Luxembourg, le 31 janvier 2018

**Objet:** votre lettre du 7 décembre 2017 concernant la pétition n° 668 – Lëtzebuenger  
Produker an der öffentlecher Restauratioun ! Priorité pour les produits  
luxembourgeois dans la restauration collective !

Monsieur le Ministre,

Etant donné que la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés souhaite clôturer le dossier de la pétition sous rubrique, je vous fais connaître ci-après les démarches passées et futures du Gouvernement dans le cadre de l'instruction de cette pétition.

J'ai présenté en novembre et décembre 2017 aux membres potentiels suivants un projet de statut d'un groupement d'intérêt économique appelé « Luxembourg for Food and Agriculture » :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, pour lequel agissent :
  - le Ministre ayant l'Agriculture et la Protection des consommateurs dans ses attributions,
  - le Ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions,
  - la Ministre ayant la Famille dans ses attributions,
  - la Ministre ayant la Santé dans ses attributions,
  - le Ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions,

- Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol),
- Chambre d'Agriculture,
- Chambre des Métiers,
- Chambre de Commerce,
- Fédération des hôpitaux,
- Entente des gestionnaires des centres d'accueil (EGCA), et Entente des foyers de jour (EFJ)<sup>1</sup>,
- SERVIOR – Repas sur roues,
- COPAS,
- Représentants des labels alimentaires agréés par le ministère de l'Agriculture.

Ces membres seront regroupés selon la nature de leurs activités :

- l'État ;
- les communes ;
- les secteurs conventionnés des cuisines collectives ;
- le secteur privé des opérateurs de cuisines collectives ;
- le secteur agro-alimentaire ;
- les secteurs de transformation et de commercialisation du secteur agro-alimentaire ;
- les labels alimentaires agréés par le ministère de l'Agriculture.

Ce G.I.E. constituera la plateforme d'échange demandée par la pétition n° 668 et regroupera ainsi les représentants des producteurs agricoles locaux, des transformateurs, des distributeurs, des secteurs conventionnés (tels que les crèches, les maisons des jeunes, les maisons relais, les hôpitaux, les maisons des soins etc.), des communes, des opérateurs de cuisines collectives et des ministères concernés.

La direction du G.I.E. sera confié à un « matchmaker » dont la mission principale sera de définir les obstacles à l'utilisation systématique de produits agricoles locaux ou régionaux et de trouver des solutions à ces obstacles, ensemble avec les représentants - membres du G.I.E..

Des entrevues bilatérales avec des membres potentiels parmi les secteurs conventionnés et les communes auront lieu lors des prochains mois pour discuter du contenu des statuts et pour les sensibiliser à une participation au G.I.E. Il est prévu de lancer ce G.I.E. au plus tard en juillet 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Fernand Etgen

Copie de la présente a été envoyée aux ministres de la Santé, de la Sécurité sociale, de l'Education nationale, de la Famille.

<sup>1</sup> Fusion imminente de l'EGCA et de l'EFJ.